

ÉCOLE DU GRAND-CHÊNE 2026-2027

CODE DE VIE



École du Grand-Chêne
27, rue du Plateau
Sainte-Julie, (Québec) J3E 2X9
(450) 645-2343

Adresse courriel : grand-chene@cssp.gouv.qc.ca
Site Web : <https://dugrandchene.cssp.gouv.qc.ca/>

Horaire de l'école

Préscolaire

Avant-midi

8 h 30 à 11 h 55

Après-midi

13 h 15 à 14 h 42

Primaire (*incluant les classes d'enseignement spécialisé*)

Avant-midi

8 h 30 à 11 h 55

Après-midi

13 h 15 à 15 h 40

Service de garde

Ouverture

7 h 00

Fermeture

18 h 00

Secrétariat

Avant-midi

8 h à 12 h

Après-midi

13 h à 16 h

Code de vie

Principes de base :

1° le droit des élèves et du personnel de l'école d'évoluer dans un milieu propice à l'apprentissage et à l'épanouissement et dans un environnement respectueux, bienveillant, accueillant, tolérant, sécuritaire, sain et inclusif, au sein duquel la collaboration, l'entraide et l'écoute sont des valeurs partagées;

2° le devoir des élèves de faire preuve de civisme en tout temps envers les autres élèves et le personnel de l'école, de respecter l'autorité et leur milieu d'apprentissage et de cultiver des comportements positifs qui favorisent leur engagement dans leur réussite scolaire.

Règles de conduite

1. Respecter l'autorité du personnel de l'école ainsi que les règles de fonctionnement de l'école, dont notamment celles de la classe;

- a. Je joue dans la cour en respectant les règles établies.
- b. Lors des jeux d'équipe, de coopération, je joue en respectant les règles de base :
 - i. Il n'y a pas de mise au jeu, on fait comme au soccer (tirage au sort : roche-papier ciseau)
 - ii. Aucune rudesse (poussage, plaquage, jambette, chamaillage)
 - iii. Le bâton doit demeurer en bas des épaules.
 - iv. Après un but, tous les joueurs adverses reculent au centre du terrain et le gardien a 4 secondes pour faire une passe à ses coéquipiers avant que les adversaires reviennent vers lui.
 - v. Une passe est exigée avant de faire un but (la passe du gardien compte).
 - vi. Lorsque le pointage est de 4-0, on ramène la marque à 0-0 et on recommence.
- c. Lors des entrées durant la journée de classe, je me dirige sans tarder vers l'école et je prends mon rang. Dès que j'entre dans l'école, je suis en silence.
- d. Je me déplace en silence dans l'école.
- e. Lors des sorties vers la cour d'école, je m'y dirige calmement.
- f. Je laisse à la maison tout accessoire de divertissement sauf lors d'activités spéciales avec l'autorisation d'un adulte de l'école et des parents. Tout jeu de la maison incluant des ballons, bâton de hockey est aussi interdit à moins d'une activité le permettant.

2. Agir et communiquer de manière respectueuse, courtoise et polie avec les autres élèves et le personnel de l'école, en tout temps et quel que soit le moyen utilisé;

- a. Je respecte les autres en paroles : dans mon attitude et mon langage, je suis poli envers tous, je m'adresse aux autres sans crier, sans utiliser de surnoms ni de paroles blessantes et cela, en tout lieu, incluant les médias sociaux et le transport scolaire.

3. Ne poser aucun acte d'intimidation ou de violence;

- a. Je respecte les autres en gestes : j'exclus les gestes de violence (bataille, geste impulsif ou vulgaire, intimidation, lancement de balle de neige ou autres projectiles, jambette, plaquer, pousser, etc.) en tout lieu. Toute infraction incluant celles sur les médias sociaux et le transport scolaire seront pris en considération.
- b. Tout autre comportement jugé inadéquat par un membre du personnel de l'école pourra entraîner un manquement.

4. Conformément à la directive ministérielle, les **cellulaires**, les écouteurs Bluetooth et autres appareils mobiles personnels (iPod, tablette électronique, **montre intelligente** (Fitbit, Apple Watch, etc.)), les ordinateurs personnels ou appareils photos sont **interdits à l'école en tout temps** ainsi que sur **les terrains**, dans les **aires communes** et dans les **corridors, incluant à l'extérieur des heures de classe** (ex. récréation, pause, midi, avant et après le début des cours).

- a. En cas de non-respect de ces règles, un membre du personnel pourra saisir l'appareil de l'élève et celui-ci sera rendu à la fin de la journée.
- b. En cas de récidive la direction de l'école pourrait demander aux parents de l'élève de venir chercher l'appareil à l'école.

5. Utiliser le portable, le iPad et les logiciels (ex : Teams) à des **fins pédagogiques uniquement** (et/ou dans le cadre d'une mesure inscrite au plan d'intervention).

- a. **Les élèves du 3^e cycle** doivent respecter le contrat signé en début d'année. En cas contraire, l'élève pourra perdre ce privilège pour une période indéterminée.

6. Respecter la réputation et la vie privée des autres élèves et du personnel de l'école, notamment en obtenant leur consentement et celui du titulaire de l'autorité parentale ou du tuteur de l'élève, le cas échéant, avant de capter leur image ou leur voix et en utilisant de façon appropriée les réseaux sociaux;

7. **Vouvoyer le personnel de l'école;**
8. **Utiliser le titre de « madame » ou de « monsieur » pour s'adresser au personnel de l'école;**
9. **Être assidu et ponctuel en respectant notamment les horaires et les échéanciers applicables;**
10. **Prendre soin du matériel scolaire ainsi que des infrastructures et des équipements de l'école;**
 - a. Je prends soin du matériel et du mobilier mis à ma disposition (pupitre, chaise, table, manuels, instruments de musique, jeux, équipement sportif, etc.).
 - b. Je prends soin de la nature qui m'entoure et je jette mes déchets dans le bac approprié.
11. **Respecter le code vestimentaire de l'école, le cas échéant.**
 - a. Je porte des vêtements convenant à une maison d'éducation (par exemple blouse ou chandails non écourtés et recouvrant l'épaule, jupe et short recouvrant minimalement jusqu'à mi-cuisse ou autre) convenant à la température extérieure. Les vêtements et accessoires à caractère violent ou sexiste sont interdits. Le port d'un couvre-chef est autorisé à l'extérieur seulement.

SANCTIONS DISCIPLINAIRES

Sanctions disciplinaires possibles, déterminées en fonction de l'analyse de la situation ainsi qu'au regard de la nature, de la gravité et de la fréquence des gestes posés.

Niveaux 1 et 2 : COMPORTEMENT QUI NUISENT À L'ÉLÈVE ET/OU À QUELQUES AUTRES ÉLÈVES

- Présenter des excuses verbales ou écrites
- Réflexion guidée signée par les parents
- Refaire, illustrer, pratiquer le comportement attendu
- Reprendre le temps perdu
- Reprendre le travail incomplet
- Poser des gestes réparateurs
- Marcher avec un surveillant pour observer des bons comportements et remettre des billets bleus (BONS COUPS)
- L'élève appelle le parent pour lui expliquer la situation
- Travail à faire en lien avec le bon comportement (recherche, affiche)
- Autres

Niveaux 3 et 4 : COMPORTEMENTS QUI NUIENT À L'ORDRE EN GÉNÉRAL, QUI BLESSENT, QUI CAUSENT UN PRÉJUDICE À L'AUTRE

- Garde à vue : Assignation à un endroit
- Remboursement ou remplacement du matériel
- Récrés supervisées
- Feuille de route
- Retenue après les cours
- Horaire supervisé et transitions décalées
- Travail en parallèle du groupe (pendant x temps)
- Temps d'arrêt dans un autre local
- Suspension (interne/ externe) + travaux à faire + retour avec le parent
- Contrat
- Perte de privilège
- Retrait d'une activité
- Poser gestes de réparation
- Rencontre avec la police communautaire
- Autres

Fonctionnement des conséquences

Lorsqu'une règle n'est pas respectée, un manquement mineur ou majeur peut être remis à l'élève. Une conséquence logique en lien avec le manquement sera appliquée et un suivi sera assuré auprès des parents pour un manquement majeur.

ENGAGEMENT

Élèves

J'ai lu les **règles de vie de** l'école. Pour le bien-être de mes amis (es) et le mien, je m'engage à les respecter toute l'année.

Nom : _____

Prénom : _____

Signature : _____

Groupe : _____

Parents

J'ai pris connaissance **des principes de base** et **des règles de conduite de l'école**. Je m'engage à inciter mon enfant à respecter les règles de vie et à appuyer le personnel de l'école du Grand-Chêne et ce, dans le but d'améliorer la vie sociale et scolaire.

Signature : _____ Date : _____